

Transports Canada

Stratégie ministérielle de
développement durable pour 2017-2020

Mise à jour de 2018-2019



Veillez acheminer vos commentaires, vos commandes ou vos questions à :

Le Bureau de commandes
Produits et services multimédias
Transports Canada (AARA-MPS)
2655, rue Lancaster
Ottawa (Ontario) K1B 4L5

Téléphone : 1 888 830-4911 (Amérique du Nord) 613 991-4071 (autres pays)

Télécopieur : 613 991-1653

Courriel : MPS@tc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2018.

Le ministère des Transports, Canada autorise la reproduction du contenu de cette publication, en tout ou en partie, pourvu que pleine reconnaissance soit accordée au ministère des Transports, Canada et que la reproduction du matériel soit exacte. Bien que l'utilisation du matériel soit autorisée, le ministère des Transports, Canada se dégage de toute responsabilité quant à la façon dont l'information est présentée et à l'interprétation de celle-ci.

Il est possible que cette publication ne tienne pas compte des dernières modifications apportées au contenu original. Pour obtenir l'information la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Transports, Canada.

ISSN 2561-2867

No de catalogue T1-29F-PDF

TP 15366 F

TC -1005906 F

This publication is also available in English under the following title:

Transport Canada

2017-2020 Departmental Sustainable Development Strategy

Stratégie ministérielle de développement durable pour 2017-2020 (SMDD) – mise à jour 2018-2019

De [Transports Canada](#) :

La Stratégie ministérielle de développement durable 2017-2020 témoigne des efforts que nous déployons pour mettre en place un réseau de transport plus durable au Canada. Elle donne un aperçu des mesures que le Ministère prendra au cours des trois prochaines années. Cette stratégie appuie [la Stratégie fédérale de développement durable plus vaste du gouvernement du Canada](#).

Table des matières

Sommaire.....	1
Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable	2
Section 2 : Le développement durable au sein de Transports Canada	3
Section 3 : Engagements pour Transports Canada	8
Un gouvernement à faible émission de carbone.....	8
Mesure relative aux changements climatiques.....	15
Côtes et océans sains.....	27
Lacs et cours d'eau vierges.....	37
Collectivités sûres et en santé.....	39
Croissance propre.....	43
Section 4 : Intégration du développement durable.....	45

Sommaire

Transports Canada vise à promouvoir un réseau de transport sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement au Canada. La vision de notre ministère s'aligne étroitement avec les piliers social, économique et environnemental du développement durable, qu'on définit comme « notre capacité à répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire à leurs propres besoins »¹.

Notre réseau national de transport – terrestre, maritime et aérien – relie les Canadiens les uns aux autres et le Canada au reste du monde. Les transports déplacent les biens vers les marchés et les personnes vers leurs destinations, fournissent des emplois, et soutiennent la croissance économique. Cependant, les activités de transport peuvent parfois avoir des répercussions négatives sur l'environnement, par exemple en cas de rejet de polluants atmosphériques provenant de véhicules qui peut amener une moins bonne qualité de l'air ou en cas de déversements de pétrole dans le milieu marin qui peuvent affecter la qualité de l'eau et les espèces marines. Les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes, dont l'importance est croissante, peuvent perturber le mouvement des biens et des personnes, menaçant l'économie et les Canadiens. Étant donné la nature complexe des enjeux liés au transport durable et sa compétence partagée, des partenariats solides et efficaces avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres du gouvernement, l'industrie, d'autres intervenants et des Canadiens sont nécessaires. Plusieurs de nos mesures ministérielles, telles qu'elles sont établies dans la [Section 3](#), seront entreprises en partenariat avec d'autres entités.

À l'échelle fédérale, une [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD) est élaborée tous les trois ans. La SFDD pour 2016-2019 est la troisième stratégie fédérale du gouvernement depuis l'entrée en vigueur de la [Loi fédérale sur le développement durable](#); elle sert de véhicule principal pour la planification et l'établissement de rapports en matière de développement durable – destinés au Parlement et aux Canadiens.

La SFDD pour 2016-2019 se concentre sur [treize nouveaux objectifs](#) ambitieux, avec des cibles et des mesures de soutien visant à promouvoir une croissance propre, préserver des écosystèmes sains et construire des collectivités sûres, sécuritaires et durables. En outre, la SFDD démontre le leadership fédéral en vue de la mise en œuvre des Objectifs des Nations

¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement. (1987). « Notre avenir à tous ». Oxford: Oxford University Press.

Unies pour le développement durable liés à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale.

Transports Canada maintient son engagement à contribuer à la SFDD et à appuyer la vision du Canada en matière de développement durable. La présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) pour 2017-2020 décrit la façon dont Transports Canada continuera à contribuer à la SFDD qui inclut : notre contexte et notre vision en matière de développement durable, les mesures que nous mettrons en œuvre au cours des trois prochaines années pour soutenir la SFDD, et les façons dont nous avons intégré une approche de développement durable dans nos politiques, nos plans et notre processus décisionnel.

Les principaux domaines d'action présentés dans la présente SMDD comprennent : des initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des transports, notamment à l'appui du [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#); des programmes comme l'[Initiative d'adaptation des transports dans le Nord](#) qui permettra une meilleure compréhension des défis et des possibilités pour un réseau de transport de plus en plus résilient aux changements climatiques; les mesures établies dans le cadre du [Plan de protection des océans](#) nouvellement annoncé visant à protéger nos côtes et nos océans et à préserver leur santé pour les générations futures, ainsi que des activités pour mener par l'exemple dans l'amélioration de nos propres opérations en augmentant les gains d'efficacité dans la manière dont nous exerçons nos activités et en réduisant la consommation d'énergie des immeubles et dans le parc de véhicules que nous possédons et exploitons.

Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2016-2019](#) présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Conformément aux objectifs de la Loi d'intégrer des considérations environnementales, sociales et économiques dans le processus décisionnel, et de rendre ces décisions plus transparentes et d'accroître la responsabilité envers le Parlement, Transports Canada appuie les objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

Section 2 : Le développement durable au sein de Transports Canada

Pour préserver et renforcer le réseau de transport du Canada, les politiques des transports doivent offrir un cadre qui cible les trois éléments du transport durable – les paramètres sociaux, économiques et environnementaux. Elles doivent également donner aux transporteurs la possibilité de s'adapter, d'innover, d'être compétitifs et de servir les expéditeurs et les voyageurs d'une manière qui tienne compte de chacun de ces éléments.

Transports Canada est responsable des politiques et des programmes en matière de transport du gouvernement du Canada. Même s'il n'est pas directement responsable de tous les éléments ou modes de transport, le Ministère joue un rôle dirigeant pour s'assurer que tous les pans du réseau de transport collaborent avec efficacité.

Notre vision : « **un réseau de transport au Canada qui est reconnu mondialement comme étant sûr et sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement** ». La vision du Ministère relativement à un réseau de transport durable reflète des objectifs d'ordre social, économique et environnemental. Ses trois principes directeurs visent :

- le niveau de sécurité et de sûreté le plus élevé possible pour protéger la vie et les biens grâce à des normes et à des règlements axés sur le rendement;
- le transport efficace des personnes et des marchandises pour appuyer la prospérité économique et une qualité de vie durable grâce à des marchés compétitifs et à une utilisation ciblée de la réglementation et des fonds publics;
- le respect de l'héritage environnemental pour les générations futures de Canadiens en se fondant sur les processus d'évaluation et de planification de l'environnement dans le cadre des décisions en matière de transport et sur une utilisation ciblée de la réglementation et du financement public.

En novembre 2016, le ministre des Transports a annoncé son plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada, « Transports 2030, un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada ». Le plan Transports 2030 a été préparé sur la base des points de vue et des idées des Canadiens, des intervenants, des provinces, des territoires et des groupes autochtones partout dans le pays, et reflète le développement durable dans sa vision d'

« ...un réseau de transport sécuritaire, sûr, écologique, innovateur et intégré qui appuie le commerce et la croissance économique, un environnement plus sain ainsi que le bien-être de la classe moyenne du Canada ».

Les Canadiens sont invités à consulter notre [site Web Transports 2030](#) pour découvrir les progrès réalisés dans les travaux dans le cadre des cinq principaux thèmes suivants :

1. Améliorer l'expérience du **voyageur canadien**;
2. Constituer un réseau de transport **plus sécuritaire et plus sûr** digne de la confiance des Canadiennes et Canadiens;
3. Investir dans un secteur du transport **plus écologique et plus novateur**, qui est ouvert à l'adoption de nouvelles technologies afin d'améliorer la vie des Canadiennes et Canadiens;
4. Protéger les **voies navigables, les côtes et le Nord** du Canada;
5. Améliorer l'**infrastructure de transport et les corridors de commerce** du Canada afin de livrer les produits dans les marchés mondiaux de manière plus efficace

Transports Canada continue de participer activement à la [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2016-2019](#) et à la soutenir. Par l'entremise de cette Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), le ministère contribue directement à six² des treize objectifs à long terme identifiés dans la SFDD pour 2016-2019, comme suit :



Objectif de la SFDD : Un gouvernement à faible émission de carbone — Écologiser les activités du gouvernement et évoluer vers un gouvernement à faible émission de carbone est important afin de réaliser les objectifs du Canada pour le développement environnemental et durable. Transports Canada s'engage à faire preuve de leadership dans ce domaine par une écologisation de nos activités et d'une réduction de la consommation d'énergie de nos bâtiments et de notre parc de véhicules. Le Ministère continue de conserver et d'exploiter plusieurs bâtiments partout au pays, notamment certains aéroports et ports. Il est en outre responsable d'un parc de véhicules comprenant des avions, des navires et des véhicules routiers.

² Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2018-2019 mise à jour : Des modifications ont été apportées afin de réorienter les activités de l'objectif en matière d'infrastructure moderne et résiliente vers l'objectif d'une action efficace sur les changements climatiques afin de mieux refléter le travail de Transports Canada et d'ajouter de nouvelles contributions ministérielles à l'objectif de croissance propre.

Transports Canada a déterminé plusieurs mesures en vertu de l'objectif de gouvernement à faible émission de carbone à l'appui de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités fédérales d'au moins 40 % d'ici 2030. Ces mesures comprennent notamment ce qui suit : la réalisation de vérifications énergétiques, la rénovation des bâtiments pour qu'ils soient plus écoénergétiques, le développement d'un plan visant à réduire les émissions de notre parc de véhicules, l'intégration de considérations environnementales dans nos processus d'approvisionnement, et la mobilisation des employés afin de promouvoir un comportement durable de leur part.

En outre, l'[Initiative d'évaluation des risques liés aux actifs d'infrastructure des transports de Transports Canada](#) vise à améliorer notre compréhension des risques climatiques pour les actifs des transports fédéraux et des solutions d'adaptation éventuelles qui pourraient être employées. Ce travail appuie également directement l'objectif en matière d'infrastructure moderne et résiliente.



Objectif de la SFDD : Mesure relative aux changements climatiques – Le secteur des transports est la deuxième plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada, représentant 173 Mt³ ou 24 % du total national. La réduction de ces émissions est une priorité impérieuse du gouvernement fédéral, comme indiqué dans l'ensemble de domaines d'action ambitieux et collaboratifs du [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#). Transports Canada dirige une série de mesures réglementaires et volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre émanant des secteurs aérien, maritime et ferroviaire, et soutient également les réductions des émissions du secteur routier. Le Ministère représente le gouvernement du Canada au sein de l'[Organisation de l'aviation civile internationale](#) et de l'[Organisation maritime internationale](#) fin de développer les approches pour les secteurs aérien et maritime internationaux. Également, nous testons des technologies de transport propre, afin qu'elles puissent être introduites de manière, sûr, efficace et opportune. Les impacts liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes causent des dommages et nuisent déjà aux systèmes, aux services et aux opérations de transport de tous les modes de transport dans toutes les régions du Canada et. En particulier, dans le Nord du Canada, les impacts liés aux changements climatiques peuvent menacer l'efficacité, la sécurité et la résilience des transports, et ainsi la capacité des habitants du Nord et de l'industrie à maximiser le développement social et économique.

³ Mt = Mégatonnes = 1 000 000 000 kilogrammes

Pour accroître la résilience de l'infrastructure de transport aux changements climatiques, le [Fonds national des corridors commerciaux](#) de Transports Canada soutient les investissements dans l'infrastructure de transport et de commerce qui renforcent l'efficacité et la fiabilité des corridors commerciaux du Canada. De plus, en poursuivant l'[Initiative d'adaptation des transports dans le Nord](#), le Ministère cherche à permettre un renforcement de la résilience de l'infrastructure existante et future et de l'exploitation de transport du Nord aux changements climatiques.



Objectif de la SFDD : Croissance propre – Les investissements dans les technologies propres et l'innovation contribuent à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone, ce qui entraîne des avantages économiques et environnementaux. Reconnaisant cette réalité, le Programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transport propres pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire de Transports Canada traitera des émissions de GES et de polluants atmosphériques provenant des secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire au moyen de recherches ciblées sur les technologies émergentes et les pratiques novatrices.



Objectif de la SFDD : Côtes et océans sains – Transports Canada s'engage à protéger les côtes et les océans du Canada et à préserver leur santé pour les générations futures. Le Ministère développe et administre des politiques, des règlements et des programmes afin de protéger le milieu marin de la pollution provenant de navires.

Le 7 novembre 2016, le premier ministre a annoncé le [Plan de protection des océans](#) (PPO) : une stratégie globale pangouvernementale visant à établir un système de sécurité maritime de premier ordre et à protéger les écosystèmes marins du Canada. Le PPO comprend un certain nombre d'initiatives novatrices et transformatrices mises en œuvre par cinq organisations fédérales, sous quatre principaux domaines de priorité, c'est-à-dire des mesures de prévention et d'intervention liées à la sécurité maritime, à la préservation et au rétablissement des écosystèmes et des habitats marins, l'établissement et le renforcement de partenariats avec les collectivités autochtones et côtières, et l'assurance que le système de sécurité maritime du Canada est fondé sur une base de données probantes mieux étoffée appuyée par la science et le savoir local.



Objectif de la SFDD : Lacs et cours d'eau vierges — Les côtes canadiennes bordant l'Atlantique, l'Arctique et le Pacifique ainsi que la Voie maritime du Saint-Laurent et les Grands Lacs, sont parmi les côtes navigables les plus longues au monde. Une importante augmentation du trafic maritime à l'échelle mondiale et la hausse correspondante des quantités d'eau de

ballast rejetées par les navires ont entraîné une augmentation du nombre d'introductions d'espèces exotiques envahissantes.

L'introduction et la propagation d'une espèce exotique envahissante sont un problème important parce qu'elle comporte des répercussions écologiques, économiques, sanitaires et environnementales, incluant la perte de biodiversité indigène. Les actions clés de Transports Canada dans ce domaine comprennent la mise à jour du [Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast](#) afin de refléter la récente entrée en vigueur à l'échelle mondiale de la [Convention sur les eaux de ballast](#)⁴, et des inspections continues sur tous les navires pénétrant dans les Grands Lacs afin de déterminer la conformité au règlement sur la gestion des eaux de ballast.



Objectif de la SFDD : Collectivités sûres et en santé – Transports Canada s'engage à veiller à ce que les Canadiens vivent dans des environnements propres et sûrs qui contribuent à leur santé et à leur bien-être. On enregistre une baisse marquée des émissions de polluants issus des transports, qui est principalement attribuable aux modifications réglementaires adoptées par le gouvernement fédéral. Ceci dit, d'autres mesures sont cependant requises pour veiller à ce que cette tendance à la baisse se poursuive dans le secteur des transports. Les principales initiatives ministérielles dans le cadre de cet objectif sont les suivantes : des efforts réglementaires, volontaires et complémentaires visant à améliorer la qualité de l'air par la réduction des émissions de polluants atmosphériques provenant du secteur des transports; la prévention des situations d'urgence environnementale et l'atténuation de leurs répercussions si ces situations se produisent; et la prise de mesures visant à assainir nos sites contaminés.

Cette SMDD misera sur nos accomplissements et nos leçons apprises dans les stratégies précédentes et trace notre plan d'action pour les trois prochaines années. Dans l'esprit de l'approche actualisée de la SFDD pour 2016-2019, nous mettrons à jour la [stratégie électronique interactive de la SFDD](#) et la présente SMDD à mesure de l'émergence de nouvelles décisions stratégiques, des programmes et des initiatives qui appuient les objectifs de la SFDD ou les objectifs plus vastes en matière de [développement durable des Nations Unies](#). Des renseignements détaillés concernant les premiers engagements que Transports Canada a pris pour contribuer à la SFDD pour 2016-2019 sont accessibles dans la [Section 3](#) de la présente SMDD.

⁴ Ce site Web est disponible en anglais seulement.

Section 3 : Engagements pour Transports Canada

Un gouvernement à faible émission de carbone : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations

Ministres responsables : Tous les ministres

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des immeubles et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025	Améliorer l'utilisation de l'énergie et l'efficacité énergétique de nos immeubles/activités	<p>Réduire les émissions de GES des bâtiments de Transports Canada grâce à des rénovations dans les bâtiments identifiés, qui comprendront notamment des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de l'éclairage (éclairage LED) • Centrales de chauffage et de refroidissement • Utilisation efficace de l'espace • Réduction de la demande en charge des prises de courant 	La rénovation des bâtiments pour inclure des améliorations éconergétiques réduira la demande d'utilisation énergétique, et amènera ainsi une réduction des émissions de GES du portefeuille des biens immobiliers de Transports Canada	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage (%) d'écart entre les émissions de gaz à effet de serre émis par les bâtiments pendant l'exercice 2005-2006 et l'exercice 2019-2020 <p>Point de départ :</p> <p>Émissions de GES des immeubles pour l'exercice 2005-2006 (année de référence) : = 1,523 ktCO₂e⁵</p> <p>Émissions de GES des immeubles pour l'exercice 2016-2017 = 2,574 ktCO₂e</p> <p>Évolution en pourcentage (%) des émissions de GES des immeubles entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice 2016-2017 = augmentation de 69 %</p>	Gérance environnementale du transport ⁶

⁵ ktCO₂e = kilotonnes d'émissions de dioxyde de carbone

⁶ Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2018-2019 mise à jour : L'ensemble des programmes de la Stratégie ministérielle de développement durable ont été mis à jour pour refléter le nouveau cadre ministériel de résultats de Transports Canada.

<p>Un gouvernement à faible émission de carbone</p> <p>Les cibles de la SFDD</p>	<p>Les mesures de contribution de la SFDD</p>	<p>Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible</p>	<p>La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible</p>	<p>Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère</p>	<p>Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu</p>
	<p>Moderniser notre parc de véhicules</p>	<p>Réaliser un examen et une analyse approfondis du parc de véhicules routiers actuel, afin de déterminer la faisabilité de l'inclusion de plus d'options de véhicules à faibles émissions, notamment des véhicules à zéro émission, lorsque leur utilisation est appropriée, et de s'aligner sur les efforts mis en œuvre à l'échelle du gouvernement pour atteindre les cibles de véhicules à zéro émission pour les futures acquisitions du parc</p>	<p>Étudier les options de recherche et de développement visant à réduire la quantité de carburant consommé pour l'exploitation du parc de véhicules permettra au Ministère de créer un solide plan d'action pour réduire les émissions de GES de l'ensemble du parc de véhicules</p> <p>À partir de l'exercice 2019-2020, 100 % des nouveaux achats pour le parc administratif de véhicules utilitaires légers seront des véhicules à zéro émission (VZE), lorsque les besoins opérationnels le permettent</p> <p>Lorsque des VZE ne sont pas disponibles ou adaptés pour les besoins opérationnels, les achats de nouveaux véhicules pour le parc de véhicules utilitaires légers seront des véhicules à faibles émissions</p> <p>Transports Canada examinera la pertinence</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution en pourcentage (%) des émissions de GES du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice 2019-2020 • Pourcentage (%) de nouveaux véhicules du parc administratif de véhicules utilitaires légers qui sont des VZE • D'ici le 31 mars 2019, les données recueillies sur les appareils télématiques installés dans le parc de véhicules administratifs de Transports Canada seront analysées afin d'éclairer les futurs achats de véhicules.⁷ <p>Point de départ :</p> <p>Émissions de GES du parc de véhicules pour l'exercice 2005-2006 (année de référence) = 60,758 ktCO₂e</p> <p>Émissions de GES du parc de véhicules pour l'exercice 2016-2017 = 57,132 ktCO₂e</p> <p>Évolution en pourcentage (%) des émissions de GES du parc de</p>	<p>Gérance environnementale du transport</p>

⁷ SMDD 2018-2019 mise à jour : Ajout d'un nouvel indicateur de rendement. Transports Canada s'est associé à Ressources naturelles Canada pour installer des dispositifs télématiques sur notre parc de véhicules administratifs afin de faciliter l'examen et l'analyse de l'utilisation actuelle de nos véhicules afin de déterminer quels véhicules seraient de bons candidats à remplacer par des véhicules à émissions nulles ou autres options d'émissions faibles.

<p>Un gouvernement à faible émission de carbone</p> <p>Les cibles de la SFDD</p>	<p>Les mesures de contribution de la SFDD</p>	<p>Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible</p>	<p>La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible</p>	<p>Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère</p>	<p>Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu</p>
			<p>d'élargir cette approche à d'autres achats pour la flotte du Ministère</p>	<p>véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice 2016-2017 = diminution de 5,96 %</p> <p>Zéro pour cent (%) d'achat de VZE au cours de l'exercice 2016-2017</p>	
	<p>Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce aux pratiques d'achat écologiques</p>	<p>Soutenir la réduction des émissions de GES par le biais de processus d'approvisionnement en entreprenant les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Former les spécialistes des achats et les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques au moyen du cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique <p>Acheter du papier à photocopier de l'offre à commandes comprenant un minimum de 30 % de matières recyclées et est certifié conforme à une norme environnementale reconnue visant la réduction de l'impact environnemental de sa production</p>	<p>La formation les spécialistes des achats et les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques permet un processus décisionnel plus éclairé concernant l'inclusion de critères écologiques dans les contrats pour les produits de base et les services nécessaires au ministère</p> <p>L'utilisation d'offres à commandes avec des critères écologiques déjà en place est une façon efficace pour le ministère de réduire l'impact des achats courants comme le papier à photocopier</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques D'ici le 31 mars 2018, 100 % du papier à photocopier acheté comprendra un minimum de 30 % de matières recyclées et sera certifié conforme à une norme environnementale reconnue visant la réduction de l'impact environnemental de sa production <p>Point de départ :</p> <p>Depuis l'exercice 2016-2017, 135 spécialistes des achats et détenteurs d'une carte d'achat ont été formés aux achats écologiques au sein de Transports Canada, et 100 % du papier à photocopier ont été achetés au moyen de l'offre à commandes</p>	<p>Services internes</p>

<p>Un gouvernement à faible émission de carbone</p> <p>Les cibles de la SFDD</p>	<p>Les mesures de contribution de la SFDD</p>	<p>Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible</p>	<p>La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible</p>	<p>Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère</p>	<p>Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu</p>
	<p>Promouvoir des pratiques de transports durables</p>	<p>Réduire les émissions de GES provenant des voyages d'affaires au moyen des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour et promouvoir le Guide sur les réunions écologiques et la page Web des réunions écologiques de Transports Canada afin de réduire le besoin de voyages d'affaires • Mettre à jour la page Web Éconavette de Transports Canada et promouvoir des options de navettage durable pour les employés par le biais de diverses initiatives de sensibilisation comme : <ul style="list-style-type: none"> — Présentations dans le hall d'entrée — Publication d'articles documentaires sur notre intranet « monTC » 	<p>La mise à jour du Guide sur les réunions écologiques encouragera les employés à profiter des options de réunions écologiques disponibles au sein du ministère, réduisant ainsi le besoin global de voyages d'affaires et les émissions de GES</p> <p>La mise à jour de la page Web Éconavette permettra d'encourager les employés à prendre en considération les options de navettage durable, en réduisant ainsi les émissions de GES provenant des navettes quotidiennes des employés</p>	<p>Indicateurs de rendement : ⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici le 31 mars 2018, mise à jour du Guide sur les réunions écologiques • D'ici le 31 mars 2019.⁹ Mise à jour de la page Web du programme Éconavette et promotion des options de navettage durable <p>Point de départ :</p> <p>En 2016, Transports Canada a lancé le Guide sur les réunions écologiques, un guide pratique facile qui aide les employés à organiser des réunions écologiques, et permet ainsi au ministère de réduire ses émissions de GES provenant de voyages d'affaires inutiles</p> <p>Transports Canada dispose d'un programme Éconavette depuis de nombreuses années pour encourager et promouvoir des options de navettage durable (p. ex. vélo, transports en commun,</p>	<p>Gérance environnementale du transport</p>

⁸ SMDD 2018-2019 mise à jour : Étant donné que l'accent est mis sur d'autres priorités liées aux gouvernements à faibles émissions de carbone et à la Stratégie pour un gouvernement vert, la page Web des réunions écologiques ne sera pas mise à jour d'ici la fin de mars 2018.

⁹ SMDD 2018-2019 mise à jour : Modification de la date cible pour l'indicateur de rendement étant donné que le Ministère créera une stratégie de communication gouvernementale à faible émission de carbone ainsi qu'une page Web interne sur les faibles émissions de carbone, suivie d'une page Web sur le navettage durable et d'autres pages Web complémentaires.

<p>Un gouvernement à faible émission de carbone</p> <p>Les cibles de la SFDD</p>	<p>Les mesures de contribution de la SFDD</p>	<p>Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible</p>	<p>La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible</p>	<p>Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère</p>	<p>Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu</p>
		<ul style="list-style-type: none"> — Mettre en évidence un défi transport — Semaine de l'environnement 		<p>marche, covoiturage, etc.) pour les employés ministériels</p>	
	<p>Comprendre les répercussions des changements climatiques et renforcer la résilience.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cerner et comprendre les risques et les vulnérabilités des changements climatiques pour le système de transport du Canada qui pourraient potentiellement affecter le mandat, les politiques, les actifs, les programmes, les services et les activités générales de Transports Canada • Intégrer des considérations en matière de changements climatiques dans la planification, les politiques, les programmes, les services et les activités générales de Transports Canada • Poursuivre l'intégration des considérations en matière de changements climatiques dans le processus de planification des risques pour le ministère de Transports Canada 	<p>L'intégration des considérations en matière de changements climatiques dans les politiques, les programmes, les services et les activités générales est l'une des façons les plus importantes pour le gouvernement de pouvoir s'adapter aux changements climatiques et est cohérente avec l'approche de la gestion des risques du gouvernement visant à renforcer la protection des actifs et des ressources publics et à améliorer la planification et le processus décisionnel</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des risques liés au climat de Transports Canada d'ici le 31 mars 2018 • Développement du prochain plan d'adaptation de Transports Canada d'ici l'automne 2018 • Les plans ministériels de gestion des risques et de continuité des activités intègrent des considérations en matière de changements climatiques de manière continue <p>Point de départ :</p> <p>En 2012, Transports Canada a réalisé une analyse des risques liés au climat qui a influencé le développement du premier plan d'adaptation ministérielle du Ministère (2013-2016). Ce plan se concentrait principalement sur l'amélioration de l'intégration des changements climatiques dans le processus décisionnel de Transports Canada</p>	<p>Changement climatique et qualité de l'air</p>

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>Mettre en œuvre l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs d'infrastructure des transports¹⁰:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les évaluations des risques liés aux infrastructures de transport appartenant au gouvernement fédéral • Appuyer la recherche et l'analyse sur les évaluations des risques et les solutions d'adaptation qui sont directement liées aux infrastructures appartenant au gouvernement fédéral • Échanger l'information et l'analyse avec le secteur des transports dans son ensemble afin de stimuler l'action et d'accroître la compréhension des risques et des solutions éventuelles pouvant être employées 	<p>Les évaluations, la recherche et l'analyse en matière des risques climatiques fourniront aux responsables des actifs de transport fédéraux des renseignements et des outils pour renforcer la prise de décision et la gestion des actifs, contribuant à accroître la résilience de nos systèmes de transport.</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études, d'outils, d'ensembles de données, de produits d'information et d'orientation financés dans le cadre du programme pour appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation dans le secteur • Nombre d'actifs de transport fédéraux pour lesquels des évaluations des risques et de la vulnérabilité ont été effectuées <p>Objectifs;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Six par an (nombre d'études, d'outils, d'ensembles de données, de produits d'information et d'orientation financés)* (*Objectif partagé avec l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord) • Au moins 20 actifs de transport fédéraux évalués d'ici 2022 <p>Point de départ : Le Budget de 2017 prévoyait des investissements à hauteur</p>	<p>Changement climatique et qualité de l'air</p>

¹⁰ SMDD 2018-2019 mise à jour : Ajout de la nouvelle initiative d'évaluation des risques liés aux actifs d'infrastructure des transports annoncée dans le budget de 2017.

Un gouvernement à faible émission de carbone Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
				de 16,35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin de mieux comprendre les risques climatiques pour les actifs de transport fédéraux. Les travaux réalisés dans le cadre de l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs d'infrastructure des transports appuient directement le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques .	

Autres activités et initiatives ministérielles axées sur le développement durable	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
<p>Mesure ministérielle : Améliorer la précision de la collecte des données liées aux émissions de gaz à effet de serre (GES) par le biais des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner l'inventaire actuel des émissions de GES de Transports Canada afin de s'assurer que l'inventaire est aussi complet que possible et qu'il contient les renseignements les plus récents sur les immeubles et les parcs de véhicules Développer un guide national et un modèle de rapport afin de simplifier le processus de collecte des données sur les bâtiments de TC pour garantir la précision et l'uniformité à travers toutes les régions 	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici le 31 mars 2018, réalisation et mise à jour de l'inventaire des GES par TC Au 31 mars 2018, un modèle national d'orientation et de production de rapports a été élaboré et testé dans une région, et ce, par souci d'efficacité.¹¹ 	Gérance environnementale du transport

¹¹ SMDD 2018-2019 mise à jour : Le nouveau document d'orientation et le nouveau modèle de rapport ont été élaborés et testés dans une région, mais ne seront pas déployés dans toutes les régions jusqu'à ce qu'un appel du Conseil du Trésor soit lancé pour entamer le processus de collecte de données liées aux GES 2017-2018. Dans l'intervalle, Transports Canada continuera d'affiner les directives et le modèle en vue du déploiement national.

Mesure relative aux changements climatiques : Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenue par une approche pangouvernementale de la mise en œuvre

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
D'ici à 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Utiliser des règlements pour limiter les émissions de GES	Dans le cadre de l' Initiative de réglementation du secteur de l'aviation , réduire les émissions de GES provenant de l'aviation en appuyant l'élaboration de nouvelles normes et pratiques recommandées internationales par l' Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en rédigeant et en mettant en œuvre de nouvelles normes nationales et en surveillant le Plan d'action volontaire du Canada en collaboration avec le secteur de l'aviation du Canada ¹²	Par un ensemble de mesures réglementaires et volontaires, Transports Canada soutient la réduction nationale et internationale des émissions de GES provenant du secteur de l'aviation.	Indicateurs de rendement : Cibles : <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de personnes réglementées qui respectent les règlements¹³ Conformité à 100 % (en cours lorsque la réglementation entrera en vigueur) Point de départ : 100 % des instruments concordent actuellement avec les lois canadiennes ou les normes internationales Transports Canada dirige activement la participation du gouvernement du Canada à l'OACI sur le développement de normes environnementales et sur des sujets	Changement climatique et qualité de l'air

¹² Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2018-2019 mise à jour : La portée de l'Initiative de réglementation du secteur de l'aviation a été révisée afin de refléter la consolidation des activités de recherche, de développement et de démonstration de Transports Canada dans les domaines du transport aérien, maritime et ferroviaire, dans le cadre d'un nouveau Programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transport propres pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire. Les indicateurs de rendement et les objectifs ont également été ajustés pour tenir compte du Profil d'information sur le rendement du Programme sur les changements climatiques et l'air pur. Le nom de l'initiative a été ajouté pour en faciliter la consultation.

¹³ Le Canada élaborera des règlements pour mettre en œuvre la norme de l'OACI sur le dioxyde de carbone pour les nouveaux avions et le Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
				<p>liés à la réduction de l'impact de l'aviation sur l'environnement, notamment la contribution à la création d'un Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), convenu à l'OACI à l'automne 2016.</p> <p>S'appuyant sur les résultats du premier accord volontaire au monde visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'aviation, le gouvernement du Canada et l'industrie aéronautique canadienne ont publié le Plan d'action du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation. Ces progrès sont décrits dans un rapport annuel</p>	
		<p>Dans le cadre de l'Initiative de réglementation du secteur maritime, réduire aux émissions de GES de la navigation maritime en collaborant avec l'Organisation maritime internationale (OMI) à l'élaboration de nouvelles normes et pratiques recommandées pour les navires, ainsi qu'à la mise en</p>	<p>Transports Canada prend activement part aux travaux du Comité de protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) et du sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) afin de développer une stratégie globale en vue de réduire les émissions de GES provenant des navires, le Ministère</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans les négociations à l'OMI • Pourcentage des instruments qui concordent avec les lois canadiennes ou les normes internationales • % de personnes réglementées qui respectent les règlements¹⁵ 	<p>Changement climatique et qualité de l'air</p>

¹⁵ Le Canada élaborera des règlements pour mettre en œuvre le système de collecte de données sur le mazout de l'OMI pour le transport maritime international.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>œuvre de nouvelles réglementations canadiennes.¹⁴</p> <p>*Cette action ministérielle contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, ce qui soutient l'objectif de la Stratégie ministérielle de développement durable (SFDD) « Collectivités sûres et en santé »</p>	<p>marque également son accord aux mesures connexes</p> <p>Par exemple, en 2016-2017 : Transports Canada a continué à diriger la participation du gouvernement du Canada à l'OMI, et a collaboré avec les États membres de l'OMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la décision d'élaborer une stratégie globale de l'OMI visant à réduire les émissions de GES du transport maritime international et de confirmer que 2020 serait la date d'imposition d'un plafond plus strict sur la teneur maximale autorisée en soufre dans les combustibles marins (de 3,5% à 0,5 % masse/masse); • À un échéancier sur la réalisation du plan de 	<p>Cibles :</p> <p>D'ici le 31 mars 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des instruments concordent avec les lois canadiennes ou les normes internationales • Conformité à 100 % (en cours lorsque la réglementation entrera en vigueur) <p>Point de départ :</p> <p>Au cours de 2016-2017 :</p> <p>85 % des instruments concordent avec les lois canadiennes ou les normes internationales</p> <p>83 % des navires étaient conformes aux règlements sur les émissions des navires (sur la base des lacunes mineures observées)</p>	

¹⁴ SMDD 2018-2019 mise à jour : La portée de l'Initiative de réglementation du secteur maritime a été révisée afin de refléter la consolidation des activités de recherche, de développement et de démonstration de Transports Canada dans les domaines du transport aérien, maritime et ferroviaire, dans le cadre d'un nouveau Programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transport propres pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire. Les indicateurs de rendement et les objectifs ont également été ajustés pour tenir compte du Profil d'information sur le rendement du Programme sur les changements climatiques et l'air pur. Le nom de l'initiative a été ajouté pour en faciliter la consultation.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
			<p>travail sur le carbone noir;</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'adoption d'un système obligatoire de collecte de données sur le mazout des navires pour le transport maritime international 		
		<p>Dans le cadre de l'initiative de soutien de la réglementation des émissions de GES produites par les véhicules, soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des règlements sur les émissions de GES pour les véhicules légers (pour les millésimes 2017 à 2025) et les véhicules lourds (pour les millésimes 2014 à 2018) d'Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), qui cadreront avec ceux des États-Unis</p>	<p>Transports Canada soutient Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de l'élaboration des règlements sur les émissions de GES pour les véhicules légers et lourds grâce à des travaux visant à assurer l'introduction sécuritaire de nouvelles technologies propres au Canada. Cela implique la réalisation d'une gamme d'activités, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'analyse des initiatives et des scénarios pour évaluer les retombées environnementales de mesures complémentaires visant à réduire les émissions de GES des transports routiers 	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évolution de l'intensité des émissions provenant des transports, mesurée en grammes par unité d'activité (p. ex. : tonnes-km, passager-km) Cible : Amélioration continue dans l'intensité des émissions d'ici le 31 mars 2020 <p>Remarque : la fixation d'une valeur absolue ne sera possible qu'au moment de l'établissement et de la transmission de la part du secteur des transports concernant les cibles de réduction du gouvernement du Canada.</p> <p>Point de départ :</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada a publié la phase 2 du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs dans la Gazette du Canada, Partie I en mars 2017</p>	<p>Changement climatique et qualité de l'air</p>

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
			l'engagement continu dans l'élaboration de normes nationales et internationales en matière de sécurité pour les véhicules à zéro émission (électrique et à hydrogène) et les véhicules à carburant alternatif garantira qu'une vaste gamme de véhicules à zéro émission et à faibles émissions soient disponibles à la vente sur le marché canadien	De 2005 à 2016 (dernière année pour laquelle des données sont accessibles) : <ul style="list-style-type: none"> L'intensité des émissions de GES a diminué de 14 % pour le transport de passagers, sauf l'équipement hors route L'intensité des émissions de GES a augmenté de 1 % pour le transport de marchandises, principalement du fait de l'utilisation accrue de camions pour le transport de marchandises¹⁶ 	
		Dans le cadre du Programme écoTECHNOLOGIE pour véhicules , réduire les émissions de GES grâce à la mise à l'essai et à l'évaluation de technologies avancées qui favorisent l'élaboration de règlements ainsi que des codes et des normes de l'industrie, pour assurer la mise en marché sûre et opportune, au Canada, de nouvelles technologies qui	Les résultats des tests réalisés dans le cadre du programme écoTECHNOLOGIE pour véhicules de Transports Canada soutiennent le développement des codes et des normes nécessaires à l'industrie pour commercialiser de nouvelles technologies propres au Canada	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de technologies ou de véhicules testés/évalués <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Supérieur ou égal à cinq technologies/véhicules ou évalués par année¹⁸ <p>Point de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2016-2017, le programme a réalisé 25 tests et activités d'évaluation. Celles-ci ont 	Changement climatique et qualité de l'air

¹⁶ SMDD 2018-2019 mise à jour : L'intensité des émissions de transport des passagers et des marchandises a été mise à jour pour refléter les données les plus récentes tirées du rapport d'inventaire national d'Environnement et Changement climatique Canada et des plus récentes données sur les activités de Transports Canada. Le nom de l'initiative a été ajouté pour en faciliter la consultation.

¹⁸ L'objectif été ajusté pour refléter la poursuite du Programme écoTECHNOLOGIE pour véhicules.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>réduisent les émissions de GES*¹⁷</p> <p>*Cette action ministérielle contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, ce qui soutient l'objectif de la SFDD « Collectivités sûres et en santé »</p>		<p>consisté à tester les économies de carburant et les avantages aérodynamiques des technologies de circulation en peloton de camions connectés et automatisés – une première à l'échelle mondiale</p>	
	<p>Travailler avec des partenaires sur le changement climatique</p>	<p>Dans le cadre du Programme de définition des exigences sur la remise en état des véhicules lourds en service, collaborer avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et l'industrie afin d'élaborer de nouvelles exigences pour les camions lourds et d'installer des dispositifs d'économie de carburant¹⁹</p> <p>*Cette action ministérielle contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, ce qui soutient l'objectif de la</p>	<p>Les travaux dans le cadre de cette action amélioreront l'efficacité des véhicules lourds qui sont déjà sur la route en augmentant l'adoption des dispositifs d'économie de carburant. Cette action complétera les initiatives actuelles qui traitent de l'efficacité des nouveaux véhicules lourds</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans les discussions fédérales, provinciales et territoriales • Élaboration d'un plan de travail <p>Objectifs;</p> <p>En 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un groupe de travail fédéral, provincial et territorial • Commencer la mise en œuvre du plan de travail <p>Point de départ :</p> <p>Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a pris l'engagement d'élaborer des exigences visant la remise en état des véhicules lourds en service par</p>	<p>Changement climatique et qualité de l'air</p>

¹⁷ SMDD 2018-2019 mise à jour : Les indicateurs de rendement et les objectifs ont été ajustés pour tenir compte du Profil d'information sur le rendement du Programme sur les changements climatiques et l'air pur. Le nom de l'initiative a été ajouté pour en faciliter la consultation.

¹⁹ Mise à jour 2018-2019 de la SMDD : Ajout du nouveau Programme remise en état de véhicules lourds de Transports Canada

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
	Soutenir l'action volontaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux changements climatiques	SFDD « Collectivités sûres et en santé » Dans le cadre de l' Initiative de réglementation du secteur ferroviaire , réduire les émissions de GES provenant du secteur ferroviaire en améliorant la collaboration avec l' Association des chemins de fer du Canada sur des questions comme celle de l'utilisation de carburants renouvelables pour réduire les émissions ^{20/21}	Transports Canada traitera des émissions de GES provenant des locomotives en cherchant à prolonger l'entente existante, y compris des améliorations annuelles de l'intensité des émissions et une collaboration accrue	l'installation de dispositifs d'économie de carburant. Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none"> Changement de l'intensité des émissions déclarée pour les compagnies de chemin de fer de transport de marchandises de catégorie 1, les trains voyageurs interurbains et les compagnies de chemins de fer régionales et les chemins de fer sur courtes distances Cibles : <ul style="list-style-type: none"> Ils seront déterminés en fonction d'autres discussions avec le secteur ferroviaire Point de départ : Un protocole d'entente avec l'industrie ferroviaire couvrant l'exercice 2011-2016 a été prolongé jusqu'en 2017	Changement climatique et qualité de l'air

²⁰ Mise à jour 2018-2019 de la SMDD : La portée de l'Initiative de réglementation du secteur ferroviaire a été révisée pour tenir compte du regroupement des activités de recherche, de développement et de démonstration de Transports Canada pour les modes de transport aérien, maritime et ferroviaire dans le cadre du nouveau programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transport propre pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire. Les indicateurs de rendement et les objectifs ont également été ajustés pour tenir compte du Profil d'information sur le rendement du Programme sur les changements climatiques et la qualité de l'air. Le nom de l'initiative a été ajouté pour une référence plus facile.

²¹ Un accord par rapport à un instrument avec l'Association des chemins de fer du Canada est en discussion pour étendre l'approche volontaire (le protocole d'entente couvrant l'exercice 2011-2016 avait été prolongé jusqu'en 2017).

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>Dans le cadre du Programme de système de réservation de camions, réduire les émissions de GES en appuyant le déploiement de projets liés à la technologie aux installations portuaires et terminales afin d'améliorer l'efficacité des mouvements des camions entrant et sortant des installations terminales des ports pour conteneurs et la réduction de la marche au ralenti des camions*</p> <p>*Cette action ministérielle contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, ce qui soutient l'objectif de la SFDD « Collectivités sûres et en santé »</p>	<p>L'amélioration de l'efficacité des mouvements de camions et la réduction de la marche au ralenti des camions aux installations portuaires et terminales amènent des réductions de la quantité des émissions de GES et des polluants atmosphériques spécifiques aux sites, et ainsi des réductions de la consommation en carburant</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de projets réalisés • Nombre de projets liés aux technologies propres du domaine des transports mis en œuvre <p>Cibles :</p> <p>À partir du 31 mars 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des projets du Programme de système de réservation de camions seront terminés • 10 technologies propres du domaine des transports mises en œuvre d'ici le 31 mars 2018* <p>(*Cible partagée avec le Programme d'alimentation à quai des navires dans les ports)</p> <p>Point de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme de système de réservation de camions est actuellement dans sa dernière année et prendra fin le 31 mars 2018 • À ce jour, sept projets liés à la technologie ont été mis en œuvre dans le cadre de ce programme 	<p>Changement climatique et qualité de l'air</p>

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
		<p>Dans le cadre du Programme d'alimentation à quai des navires dans les ports, réduire les émissions de GES provenant du secteur maritime en finançant l'aménagement d'installations d'alimentation à quai des navires dans les ports canadiens*</p> <p>*Cette action ministérielle contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, ce qui soutient l'objectif de la SFDD « Collectivités sûres et en santé »</p>	<p>Les installations d'alimentation à quai entraîneront une réduction de la marche au ralenti des moteurs auxiliaires des navires lorsqu'ils sont amarrés au port – réduisant ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets liés aux technologies propres du domaine des transports mis en œuvre <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 technologies propres du domaine des transports mises en œuvre d'ici le 31 mars 2019^{22*} <p>(*Cible partagée avec le Programme de système de réservation de camions)</p> <p>Point de départ :</p> <p>Depuis le lancement de ce programme en 2012, quatre projets ont été menés à terme, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des mises à niveau et des améliorations des systèmes d'alimentation à quai existants à la gare maritime Canada Place du Port de Vancouver; • l'installation d'un système d'alimentation à quai à la gare de traversiers Swartz Bay; • l'installation d'un système d'alimentation à quai des paquebots de croisière au port d'Halifax; 	<p>Changement climatique et qualité de l'air</p>

²² Mise à jour 2018-2019 de la SMDD : La cible a été mise à jour parce que les fonds accordés dans le cadre du Programme d'alimentation à quai des navires dans les ports ont été reportés à l'exercice financier 2018-2019. Cette initiative prendra fin le 31 mars 2019.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
	Travailler avec des partenaires sur le changement climatique	Transports Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, avec le soutien d'Environnement et Changement climatique Canada et de Ressources naturelles Canada, codirigent l'élaboration d'une stratégie pancanadienne visant à renforcer l'adoption des véhicules à zéro émission, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie et d'autres intervenants. La stratégie devrait se terminer en 2018	Réduire les émissions de GES provenant du secteur des véhicules utilitaires légers par une plus grande adoption des véhicules zéro émission	<ul style="list-style-type: none"> l'installation et la mise à niveau des systèmes d'alimentation à quai dans plusieurs gares de services de traversiers de Colombie-Britannique <p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élaboration d'une stratégie pour les véhicules à zéro émission <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une stratégie est développée d'ici au 31 décembre 2018 <p>Point de départ :</p> <p>Un engagement a été pris dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en vue de développer une stratégie pancanadienne pour les véhicules à zéro émission</p>	Changement climatique et qualité de l'air
Autres	Fournir un soutien en nature et du financement visant à favoriser la résilience climatique	Par l'entremise de l' Initiative d'adaptation des transports dans le Nord , Transports Canada appuie la recherche, le développement et les tests sur les technologies innovantes, et les efforts de création de capacité (par exemple, par des activités de sensibilisation à l'adaptation et d'engagement) en vue de	Avec le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le gouvernement du Canada et les provinces et territoires se sont engagés envers cinq objectifs communs pour la résilience. L'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord de Transports Canada contribue	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de groupes de travail ou de réseaux, d'ateliers et/ou de conférences liées à l'adaptation des transports auxquels ils ont participé ou pour lesquels ils ont accueilli, animé ou présenté Nombre d'études, d'outils, d'ensembles de données, de 	Changement climatique et qualité de l'air

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
		renforcer la résilience aux effets des changements climatiques de l'infrastructure de transport existante et future dans le Nord et les opérations de lutte contre les changements climatiques ²³	directement à l'engagement relatif au « soutien des régions particulièrement vulnérables » (les côtes et le Nord) Avec l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord, Transports Canada continuera de mener l'engagement fédéral avec les territoires et certaines provinces qui ont des régions dans le Nord pour soutenir le développement et les tests sur les technologies innovantes, faire avancer les connaissances et créer la capacité, en vue de renforcer la résilience aux effets des changements climatiques de l'infrastructure de transport dans le Nord existante et future et les opérations de lutte contre les changements climatiques	produits d'information et d'orientation financés dans le cadre du programme pour appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation dans le secteur Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Cinq par an (nombre de réunions de groupes de travail ou de réseaux, d'ateliers et/ou de conférences auxquels ils ont participé ou pour lesquels ils ont hébergé, animé ou présenté) • Six nouveaux par année (nombre d'études, d'outils, d'ensembles de données, de produits d'information et d'orientation financés)* (* cible partagée avec l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs d'infrastructure des transports) Point de départ : Transports Canada met en œuvre l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord depuis 2011	

²³ Mise à jour 2018-2019 de la SMDD : L'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord a été déplacée de l'objectif de l'infrastructure moderne et résiliente à l'objectif d'une action efficace sur le changement climatique pour tenir compte d'un alignement plus étroit avec ce dernier objectif tel qu'il est présenté dans la SFDD. Les indicateurs de rendement et les objectifs ont également été ajustés pour tenir compte du Profil d'information sur le rendement du Programme sur les changements climatiques et la qualité de l'air.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
				Une des principales réalisations de Transports Canada dans le cadre de cette initiative a été son engagement auprès d'autres gouvernements (provinciaux, territoriaux), le monde académique et l'industrie privée	
Autres	Fournir un soutien en nature et du financement visant à favoriser la résilience climatique	Mettre en œuvre le Fonds national des corridors commerciaux et soutenir les investissements dans l'infrastructure de transport et de commerce qui renforcent l'efficacité et la fiabilité des corridors commerciaux du Canada. Deux (2) appels nationaux à propositions seront publiés d'ici 2021 ²⁴	Le Fonds national des corridors commerciaux offre un financement pour aider les propriétaires et les utilisateurs d'infrastructures de transport à investir dans des projets visant à : <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le flux de marchandises et de passagers en réduisant les goulots d'étranglement et en abordant les problèmes de capacité et de performance • Aider le système de transport à résister aux effets des changements climatiques et s'assurer qu'il est capable de soutenir les nouvelles technologies et l'innovation • Répondre aux besoins de transport uniques dans le 	Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à propositions du programme Objectif : <ul style="list-style-type: none"> • Deux appels nationaux à propositions publiés d'ici 2021. Point de départ : <p>Le programme du Fonds national des corridors commerciaux a été lancé par le ministre des Transports en juillet 2017. La première ronde de propositions de projets sera évaluée en automne 2017</p>	Corridors commerciaux nationaux

²⁴ L'action du Fonds national des corridors commerciaux a été déplacée de l'objectif de l'infrastructure moderne et résiliente à l'objectif d'une action efficace sur le changement climatique pour tenir compte d'un alignement plus étroit avec ce dernier objectif tel qu'il est présenté dans la SFDD. L'un des quatre objectifs du FNCC est d'investir dans des projets stratégiques qui aident le système de transport à résister aux effets des changements climatiques et s'assurer qu'il est capable de soutenir les nouvelles technologies et l'innovation.

Mesure relative aux changements climatiques Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Le(s) programme(s) au sein duquel/desquels les actions spécifiques auront lieu
			<p>nord territorial du Canada pour améliorer la sécurité et favoriser le développement économique et social</p> <ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les investissements réalisés par divers partenaires du secteur public et du secteur privé 		

Côtes et océans sains : Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

Ministre responsable : Ministre des Pêches et Océans et de la Garde côtière canadienne

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
Autres	Travailler avec les partenaires afin de	<p>Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier I : Un système de sécurité maritime avant-gardiste</p> <p>Les initiatives visant à renforcer la prévention des incidents maritimes comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nouveaux systèmes d'échange 	Le gouvernement du Canada créera un système de sécurité maritime de calibre mondial qui améliorera le transport maritime responsable et protégera les eaux canadiennes. Par calibre mondial, on entend qu'il égalera ou surpassera les meilleures pratiques au monde	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'incidents liés à la sécurité maritime et de déversements d'hydrocarbures causés par un navire dans les eaux canadiennes <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2022, une réduction du nombre de petits déversements de pétrole et d'incidents maritimes par rapport au nombre de sorties en 	Protéger les océans et les voies navigables

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	<p>protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers</p> <p>Travailler avec les partenaires afin de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers</p> <p>Travailler avec les partenaires afin de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers</p>	<p>d'information — Le gouvernement du Canada travaillera avec les collectivités autochtones et côtières afin de concevoir de nouveaux systèmes et de nouvelles plateformes d'échange d'information qui leur donneront accès en temps réel aux renseignements concernant les activités de transport maritime dans les eaux de leur région (TC et MPO/GCC).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion proactive des navires — Cela permettra à tous ceux impliqués dans le système de sécurité maritime, c'est-à-dire les gouvernements, les collectivités et les groupes autochtones, de gérer plus efficacement la circulation maritime locale (TC) • Ravitaillement plus sécuritaire dans les collectivités de l'Arctique — Financement de nouveaux outils et équipements pour 	<p>Les initiatives dans le cadre de ce pilier visent à mieux positionner le système de sécurité maritime du Canada afin de prévenir les incidents liés à la sécurité maritime et à la pollution et d'intervenir en cas d'occurrence de tels incidents</p>	<p>mer, comparé à la moyenne des cinq années précédentes [la cible particulière sera déterminée d'ici avril 2020 à la suite de l'établissement des données de références]</p> <p>Point de départ :</p> <p>Le 7 novembre 2016, le premier ministre a annoncé le Plan de protection des océans (PPO) : une stratégie globale pangouvernementale visant à établir un système de sécurité maritime de premier ordre et à protéger les écosystèmes marins du Canada</p>	

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	<p>Utiliser les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans</p> <p>Protéger et gérer les zones marines et côtières</p>	<p>décharger les biens essentiels dans les collectivités du Nord (TC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du principe de pollueur-payeur — Éliminer la limite de responsabilité par incident de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires (TC et MPO/GCC) Les initiatives visant à renforcer les interventions en cas d'incident maritime comprennent ce qui suit : • Une Garde côtière canadienne plus forte — Les systèmes de commande de la Garde côtière canadienne seront améliorés là où des lacunes ont été identifiées. La Garde côtière canadienne se verra dotée d'un pouvoir accru d'intervenir directement afin de prévenir les incidents maritimes, par exemple dans l'éventualité où les exploitants de navires 			

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	<p>Protéger et gérer les zones marines et côtières</p> <p>Travailler avec les partenaires afin de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers</p>	<p>seraient réticents à agir (TC et MPO/GCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité de remorquage — Un dispositif de remorquage sera ajouté aux importants navires de la Garde côtière canadienne sur les côtes est et ouest pour améliorer la capacité de la Garde à prendre des mesures rapides. On procédera à la location de deux nouveaux navires capables de remorquer de grands navires commerciaux en détresse (TC et MPO/GCC) • Planification régionale des interventions — En s'appuyant sur les leçons tirées du projet pilote de l'Initiative de planification d'intervention localisée qui a déjà eu lieu, cette nouvelle initiative appuiera l'élaboration d'une approche nationale de planification de l'intervention (TC et MPO/GCC, ECCC) 			

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	Protéger et gérer les zones marines et côtières	<ul style="list-style-type: none"> • Autres mesures d'intervention — Recherches et élaboration de politiques sur d'autres mesures d'intervention, comme les dispersants et le brûlage in situ, qui pourraient être utilisées lorsqu'il y a un avantage environnemental associé à leur utilisation (TC et MPO/GCC, ECCC) 			
	Enrichir nos connaissances sur les écosystèmes côtiers, les aires marines protégées (AMP) et les pêches.	<p>Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier II : La préservation et la restauration des écosystèmes marins</p> <p>Les initiatives dans le cadre de ce pilier comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données environnementales de référence et d'étude des effets cumulatifs — En étroite collaboration avec les collectivités autochtones et côtières, le gouvernement du Canada créera un programme pilote de référence afin de mieux 	<p>La préservation et le rétablissement des écosystèmes s'effectueront au moyen de nouveaux outils et de recherches ainsi que de mesures visant l'élimination des navires abandonnés ou désertés et des épaves</p> <p>Ces mesures comprendront : de nouvelles lois et une responsabilité accrue des propriétaires, une amélioration de l'identification des propriétaires, l'éducation et la sensibilisation, et le Programme de bateaux abandonnés</p> <p>Les initiatives dans le cadre de ce pilier visent à protéger et à rétablir les habitats et les</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction de la nouvelle législation • Le nombre de cas de navires préoccupants traités <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici le 31 décembre 2017, une nouvelle loi qui interdit l'abandon de navire, autorise des mesures proactives pour gérer les navires problématiques, et intègre la Convention de Nairobi²⁵, sera introduite • D'ici 2022, une réduction du nombre de navires abandonnés, négligés et échoués dans les eaux canadiennes par rapport aux données de référence de 2019 [la cible particulière sera déterminée 	Protéger les océans et les voies navigables

²⁵ Ce site Web est disponible en anglais seulement.

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	<p>Protéger et gérer les zones marines et côtières</p> <p>Protéger et gérer les zones marines et côtières</p>	<p>comprendre les effets cumulatifs de la navigation sur les écosystèmes côtiers (TC et MPO/GCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des écosystèmes aquatiques — Financement de nouvelles mesures pour mettre en place un système de détection des baleines en temps réel afin de signaler leur présence aux marins et de permettre à ces derniers d'éviter les interactions avec elles, ou de les heurter (TC et MPO/GCC) • Gestion des navires à l'abandon — Le gouvernement met en œuvre une stratégie nationale axée sur la prévention et l'enlèvement de ces navires problématiques (TC, MPO/GCC) 	<p>écosystèmes marins dans des domaines stratégiques clés</p>	<p>d'ici avril 2020 après une évaluation des navires préoccupants]</p> <p>Point de départ :</p> <p>Le 7 novembre 2016, le premier ministre a annoncé le Plan de protection des océans (PPO) : une stratégie globale pangouvernementale visant à établir un système de sécurité maritime de premier ordre et à protéger les écosystèmes marins du Canada</p> <p>Le 31 mai 2017, le nouveau Programme de bateaux abandonnés d'un montant de 6,85 millions de dollars a été lancé. Ce programme facilitera l'enlèvement des petits navires et épaves abandonnés hautement prioritaires, contribuera à informer les propriétaires de navires de leurs responsabilités, notamment la gestion des navires en fin de vie, il apportera en outre un soutien aux recherches sur la conception de navires respectueux de l'environnement et au recyclage des navires en fin de vie</p>	
		<p>Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier III : Partenariats avec les autochtones</p>	<p>Le gouvernement contribuera à renforcer la capacité locale, de manière à ce que les groupes autochtones jouent un rôle significatif dans</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de groupes autochtones qui participent au 	<p>Protéger les océans et les voies navigables</p>

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	Travailler avec les partenaires afin de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers	<p>Les initiatives dans le cadre de ce pilier comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle actif — Le gouvernement créera des opportunités pour les communautés autochtones de participer et de jouer un rôle actif en matière de navigation responsable et du système de sécurité maritime (TC et MPO/GCC) 	l'intervention d'urgence et la gestion des voies navigables	<p>système de sécurité maritime du Canada</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2027, un plus grand nombre de groupes autochtones intéressés sont des partenaires actifs dans le système de sécurité maritime du Canada (la cible précise sera déterminée d'ici avril 2018, à la suite de l'engagement des partenaires autochtones) <p>Point de départ :</p> <p>Le 7 novembre 2016, le premier ministre a annoncé le Plan de protection des océans (PPO) : une stratégie globale pangouvernementale visant à établir un système de sécurité maritime de premier ordre et à protéger les écosystèmes marins du Canada</p>	
	Enrichir nos connaissances sur les écosystèmes côtiers, les aires marines protégées (AMP) et les pêches	Mettre en œuvre le Plan de protection des océans – Pilier IV : Une base de données probantes mieux étoffée, une plus grande participation des collectivités et une sensibilisation accrue du public	<p>Le PPO comprend d'importants nouveaux travaux pour veiller à ce que le système de sécurité maritime du Canada se fonde sur une base de données probantes mieux étoffée, appuyée par la science et le savoir local</p> <p>Cela comprend l'investissement dans la recherche et les méthodes</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour pourcentage des politiques et des plans d'intervention opérationnels développés dans le cadre du PPO qui sont appuyés par des renseignements et des connaissances scientifiques, locaux/traditionnels et d'autres renseignements pertinents 	Protéger les océans et les voies navigables

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
			<p>liées au nettoyage des déversements d'hydrocarbures, pour s'assurer que les décisions prises en cas d'urgence sont fondées sur des données probantes</p> <p>Les initiatives dans le cadre de ce pilier visent à accroître les connaissances sur le comportement et les impacts du pétrole, ainsi qu'à mobiliser les collectivités locales et à renforcer la confiance du public dans le système de sécurité maritime au Canada</p>	<p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2022, 100 % des politiques et des plans d'intervention opérationnels sont appuyés par des renseignements et des connaissances scientifiques, locaux/traditionnels et d'autres renseignements pertinents <p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage des Canadiens qui ont confiance dans le système de sécurité maritime du Canada. <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2022, un pourcentage plus élevé de Canadiens ont confiance dans le système de sécurité maritime du Canada (la cible précise sera déterminée d'ici avril 2020, à la suite de l'établissement des données de référence) <p>Point de départ :</p> <p>Le 7 novembre 2016, le premier ministre a annoncé le Plan de protection des océans (PPO) : une stratégie globale pangouvernementale visant à établir un système de sécurité maritime de premier ordre et à protéger les écosystèmes marins du Canada</p>	

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	Utiliser les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans	Établir les cadres juridique et réglementaire par l'entremise de lois nationales et de conventions internationales qui régissent la protection du milieu marin contre la pollution et faire avancer les positions canadiennes relatives à la réduction et à la gestion de la pollution marine des navires à l'échelle mondiale	Pour les navires présents dans les eaux canadiennes et les navires canadiens voyageant à l'internationale, le Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux établit des restrictions relatives à la pollution des émissions des navires. Ces restrictions seront harmonisées avec les règles de l' Organisation maritime internationale (OMI)	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition de mise à jour du Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux afin de tenir compte des nouvelles normes internationales <p>Cible :</p> <p>D'ici mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication des règlements proposés dans la Gazette du Canada, Section 1, pour mettre à jour les règlements sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux afin de tenir compte des nouvelles normes internationales <p>Point de départ :</p> <p>Depuis 2006, comme modifié en 2012, le Règlement sur la pollution par les bâtiments et sur les produits chimiques dangereux met en œuvre les normes définies dans le cadre de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) afin de prévenir la pollution provenant des navires</p> <p>Ceci comprend la pollution provenant du pétrole, des produits chimiques, des eaux usées, des déchets, des</p>	Protéger les océans et les voies navigables

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
				<p>émissions atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Le Règlement établit également des contrôles pour les peintures utilisées afin de prévenir les dépôts marins sur la coque qui se sont révélés nuisibles et les déversements d'eaux usées ménagères provenant des grands navires de passagers</p>	
	Utiliser les lois et les règlements pour protéger les côtes et les océans	Contribuer à réduire la pollution causée par les navires en surveillant la conformité des entreprises de transport maritime avec la législation canadienne, telle que la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada , le Programme national de surveillance aérienne (PNSA), les inspections, les vérifications, la surveillance et l'application de la loi	Le PNSA de Transports Canada dissuade la pollution en assurant une présence dans le ciel au-dessus des pollueurs potentiels et en recueillant des éléments probants essentiels auprès de ceux qui sont pris en flagrant délit de pollution	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de déversements maritimes <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux de déversements dans les océans et l'environnement marin du Canada diminue au fil du temps par rapport au niveau d'activité <p>Point de départ :</p> <p>En 2016-2017, le PNSA a effectué 2 068 heures de patrouille de surveillance aérienne au-dessus des eaux de compétence canadienne</p> <p>Les équipages de conduite ont détecté ou constaté 246 incidents de pollution marine, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 26 incidents de pollution confirmés comme déversements d'hydrocarbures causés par un navire (soit une baisse de 48 % par rapport à 2015-2016); 	Protéger les océans et les voies navigables

Côtes et océans sains Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
				<ul style="list-style-type: none"> 220 observations de cas de pollution de « sources mystérieuses », ce qui signifie que l'origine de l'incident ne peut pas être liée directement à une source (soit une baisse de 33 % par rapport à 2014-2015) 	

Lacs et cours d'eau vierges : Des lacs et des cours d'eau propres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
Autres	Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux	Mettre à jour le cadre réglementaire pour la protection de l'environnement marin face à l'introduction et à la propagation d'espèces aquatiques envahissantes par les navires, notamment les dispositions pertinentes de l' annexe 5 de l' Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	Un solide cadre réglementaire traitera le risque d'introduction et/ou de propagation d'espèces aquatiques envahissantes par les navires dans les lacs et les rivières du Canada, ainsi que sur les côtes du pays. Dans le long terme, moins d'espèces envahissantes seront	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des règlements sur l'eau de ballast <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2019, le Canada mettra à jour le Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast afin de veiller à ce qu'il reflète les exigences de la Convention sur les eaux de ballast²⁶ qui est 	Protéger les océans et les voies navigables

²⁶ Ce site Web est disponible en anglais seulement.

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
			libérées dans les eaux du Canada	<p>entrée en vigueur à l'échelle mondiale en septembre 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> La gestion des eaux de ballast de tous les navires pénétrant dans les Grands Lacs continuera d'être inspectée afin de protéger les écosystèmes des Grands Lacs <p>Point de départ :</p> <p>Transports Canada a établi des exigences relatives à l'eau de ballast en 2006</p> <p>Les citernes de ballast seront inspectées sur 100 % des navires entrant dans la voie maritime de l'extérieur de la zone économique exclusive du Canada pour déterminer leur conformité aux exigences réglementaires convenue</p>	
	Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux	Contribuer à la réduction des effets nuisibles des espèces aquatiques envahissantes dus aux navires en surveillant la conformité des sociétés et des navires de transport maritime aux dispositions relatives aux espèces envahissantes de la législation canadienne, comme la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada , y compris la collaboration pour la mise en application des lois avec les	<p>Transports Canada inspecte les navires qui risquent d'amener des espèces exotiques et envahissantes dans nos eaux</p> <p>Tous les navires pénétrant dans nos eaux doivent informer Transports Canada de leurs processus de gestion des eaux de ballast, et Transports Canada valide ces renseignements au moyen d'inspections</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conformité avec le Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast et les normes de gestion des eaux de ballast <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des navires seront conformes ou leur équipage sera invité à gérer ses eaux de ballast d'une manière qui ne constitue pas une menace pour l'écosystème canadien 	Protéger les océans et les voies navigables

Lacs et cours d'eau vierges Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
		États-Unis conformément à l' annexe 5 de l' Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	Transports Canada n'établit actuellement pas de rapports sur nombres d'organismes viables dans les échantillons d'eau de ballast, cependant, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) évalue le nombre d'organismes viables dans les échantillons de ballast du point de vue de la recherche et des conseils scientifiques	Point de départ : Transports Canada reçoit des formulaires de rapport sur les eaux de ballast remplis concernant les méthodes utilisées par les navires pour respecter le règlement sur la gestion des eaux de ballast (renouvellement des eaux de ballast ou par l'entremise d'un système de gestion des eaux de ballast)	

Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres, durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement et du Changement climatique; Ministre de la Santé

Communautés saines et en sécurité Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
Autres	Leadership fédéral en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés	Mise en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et réalisation des activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus et hautement prioritaires	La participation de Transports Canada contribuera à réduire le risque pour la sécurité environnementale et la santé humaine des sites fédéraux contaminés	Indicateur de rendement : Sur une base annuelle, Transports Canada continuera d'établir des rapports sur ses efforts par l'entremise du Plan d'action accéléré pour les lieux contaminés fédéraux	Gérance environnementale des transports

Communautés saines et en sécurité Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
				<p>Point de départ :</p> <p>Les rapports annuels sont accessibles à l'adresse : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/sites-contamines-federaux/publications.html</p>	
	Prévention des urgences environnementales et atténuation de leurs répercussions	<p>Prévention, état de préparation et intervention en cas d'urgence — Conformément aux responsabilités qui lui sont confiées en matière de transport, Transports Canada supervise les programmes de réglementation et fournit des conseils relatifs à la prévention des incidents, l'assurance de l'état de préparation et du mécanisme d'intervention en cas d'incidents, la détermination des responsabilités découlant des incidents</p>	Des efforts continus en matière de réglementation, de supervision et d'intervention en cas d'urgence dans le cadre du programme Transport des marchandises dangereuses (TMD) de Transports Canada contribueront à la prévention des urgences environnementales ou à l'atténuation de leurs impacts	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de cas de rejet de marchandises dangereuses à déclarer par année <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une baisse de 2 % par rapport au taux de l'année précédente <p>Point de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les données de Transports Canada accusent un retard d'une année. Ainsi, le Ministère passe d'un rapport de fin d'exercice à un rapport de fin d'année civile Pour l'exercice 2017-2018, le Ministère utilisera le taux annuel de 166,0 rapporté en 2015 comme référence par rapport auquel rapporter les taux de rejets de l'année civile 2016 	Cadre réglementaire pour le TMD Surveillance du TMD Soutien technique du TMD

Communautés saines et en sécurité Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
	Utiliser les lois et les règlements sur les émissions de polluants atmosphériques et de substances nocives	Dans le cadre de l' Initiative de réglementation du secteur de l'aviation , s'attaquer aux émissions de polluants atmosphériques provenant de l'aviation en appuyant l'élaboration de nouvelles normes et pratiques recommandées par l' Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et en élaborant et en appliquant de nouvelles normes nationales. ²⁷	Par un ensemble de mesures réglementaires et volontaires, Transports Canada appuie la réduction nationale et internationale des émissions de GES provenant du secteur de l'aviation	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de personnes réglementées qui respectent les règlements²⁸ <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % sont conformes (en continu lors de l'entrée en vigueur du Règlement) <p>Point de départ :</p> <p>Transports Canada dirige activement la participation du gouvernement du Canada à l'OACI sur des sujets liés à la création de normes d'émission et sur d'autres sujets liés à la réduction de l'impact de l'aviation sur l'environnement</p> <p>100 % des instruments concordent actuellement avec les lois canadiennes ou les normes internationales</p> <p>Transports Canada travaille en collaboration avec d'autres, notamment les travaux actuels réalisés pour la transition vers l'essence d'aviation sans plomb</p>	Changement climatique et qualité de l'air

²⁷ Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2018-2019 mise à jour : La portée de l'Initiative de réglementation du secteur de l'aviation a été révisée pour tenir compte du regroupement des activités de recherche, de développement et de démonstration de Transports Canada pour les modes de transport aérien, maritime et ferroviaire dans le cadre du nouveau programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transport propre pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire. Les indicateurs de rendement et les objectifs ont également été ajustés pour tenir compte du Profil d'information sur le rendement du Programme sur les changements climatiques et la qualité de l'air. Le nom de l'initiative a été ajouté pour une référence plus facile.

²⁸ Le Canada élabore des règlements visant à mettre en œuvre la norme de masse de particules non volatiles de l'OACI pour les moteurs d'avion.

Communautés saines et en sécurité Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
				pour les aéronefs équipés de moteur à piston	
	Utiliser les lois et les règlements sur les émissions de polluants atmosphériques et de substances nocives	Dans le cadre de l' Initiative de réglementation du secteur ferroviaire , s'attaquer aux émissions de polluants atmosphériques provenant du secteur ferroviaire au moyen de règlements sur les locomotives conformes aux normes américaines.	Le Règlement sur les émissions des locomotives qui est entré en vigueur en juin 2017 réduira les émissions de polluants atmosphériques provenant de nouvelles locomotives. La réduction des polluants atmosphériques permettra d'améliorer la santé des Canadiens vivant à proximité de lignes ferroviaires et de gares de triage Le protocole d'entente pour 2011-2017 avec l'industrie ferroviaire gère également des émissions des principaux contaminants atmosphériques (PCA) ²⁹	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de personnes réglementées qui respectent les règlements <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conforme à 100 % <p>Point de départ :</p> <p>Le Règlement sur les émissions des locomotives est entré en vigueur en juin 2017</p> <p>Un protocole d'entente avec l'industrie ferroviaire couvrant l'exercice 2011-2016 a été prolongé jusqu'en 2017</p>	Changement climatique et qualité de l'air

²⁹ Un accord avec l'Association des chemins de fer du Canada est souhaité pour prolonger l'approche volontaire (le protocole d'entente couvrant l'exercice 2011-2016 avait été prolongé jusqu'en 2017). L'engagement continu à respecter volontairement les normes d'émissions des PCA pour les chemins de fer qui ne sont pas visés par le Règlement sur les émissions des locomotives est prévu dans le cadre d'une collaboration continue.

Croissance propre : Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone

Ministres responsables : Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et ministre des Ressources naturelles

Croissance propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
Favoriser la recherche et le développement de nouvelles technologies et accélérer l'innovation	Travailler avec des partenaires à l'élaboration et à l'adoption de nouvelles technologies pour réduire les émissions gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques	Dans le cadre du programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transport propre pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire , s'attaquer aux émissions de GES et de polluants atmosphériques provenant du transport aérien, maritime et ferroviaire en menant des recherches ciblées sur les technologies émergentes et les pratiques novatrices ³⁰ * Les travaux rattachés à ce cadre contribuent à la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, et cette action ministérielle soutient aussi bien les objectifs de	Grâce à la recherche, aux essais, à l'évaluation et au partage des connaissances sur les technologies et les pratiques innovatrices, les résultats de ce programme serviront à éclairer des décisions proactives d'élaboration et de mise en œuvre de règlements et de politiques, ainsi qu'à soutenir la capacité du Canada en matière de recherche, de développement et de démonstration	Indicateur de rendement : <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage du budget total engagé ou dépensé pour des projets de recherche scientifique, technique ou socio-économique Objectif : <ul style="list-style-type: none"> 100 % du budget total engagé ou dépensé Point de départ : <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2011, Transports Canada a investi plus de 17 millions de dollars dans plus de 120 projets de recherche, de développement et de déploiement qui ont produit de l'information scientifique et des données sur les nouvelles technologies visant à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques 	Changement climatique et qualité de l'air

³⁰ Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2018-2019 mise à jour : Ajout de nouvelles mesures ministérielles pour tenir compte du programme de recherche, de développement et de démonstration des principaux modes de transport propres pour les secteurs aérien, maritime et ferroviaire de Transports Canada.

Croissance propre Les cibles de la SFDD	Les mesures de contribution de la SFDD	Les mesures spécifiques à votre ministère qui appuient la cible	La contribution de chaque action spécifique à l'objectif de la SFDD et à sa cible	Point de départ si disponible, et votre choix de mesures de rendement pour les actions spécifiques à votre ministère	Programme(s) dans le cadre duquel ou desquels les mesures ministérielles seront prises
		« l'action efficace sur le changement climatique que les objectifs des collectivités sûres et en santé »			

Section 4 : Intégration du développement durable

Au sein de Transports Canada, l'intégration réussie du développement durable dans les politiques, les plans et les programmes est soutenue par l'utilisation de notre outil d'évaluation du transport durable (OETD), qui, depuis 2013, a été la pierre angulaire du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) du Ministère. En remplaçant l'analyse préliminaire de l'EES, l'OETD de Transports Canada exige que tous les plans, programmes et politiques potentiels prennent en compte les effets possibles sur l'économie, la société et l'environnement. L'OETD comprend également des questions particulières pour évaluer les impacts possibles sur les objectifs et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada (SFDD). En posant ce genre de questions au début de la conception et de l'élaboration des propositions, nous devrions mieux cerner et gérer les risques et les possibilités, tenir compte des répercussions possibles dans tous les résultats stratégiques ministériels et mieux intégrer les considérations environnementales, économiques et sociales au processus décisionnel du Ministère.

Tous les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les mises à jour réglementaires (et d'autres propositions cherchant à obtenir l'approbation du Ministère ou du Cabinet) doivent remplir un OETD conformément à la politique ministérielle. Des experts en la matière sur l'initiative remplissent l'OETD en consultation avec la personne-ressource de la Direction de la gestion environnementale sur l'EES,

L'analyse préliminaire de l'OETD peut avoir quatre résultats possibles, chacun nécessitant une justification écrite et une approbation au niveau du directeur avant la soumission au Ministre/Cabinet :

1. **Exclusion du cabinet** pour des situations où l'évaluation environnementale stratégique est irréalisable ou redondante :
 - Des situations urgentes ou d'urgence où les limites de temps empêchent la réalisation de l'EES;
 - Une évaluation similaire a déjà été réalisée :
 - i. Évaluation en vertu de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#);

- ii. Une présentation au Conseil du Trésor pour une initiative ayant déjà fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un projet présenté antérieurement au Cabinet;
- iii. Transports Canada contribue à une initiative menée et déjà évaluée par un autre ministère.

2. **Exemption ministérielle** pour des types communs de propositions qui n'ont pas d'impacts sur l'environnement :

- Rapports d'étape ou rapports sur le rendement à l'intention du Cabinet ou du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Renouvellements ou prolongations d'un programme (pas de nouveaux éléments introduits);
- Résumés des objectifs et des réalisations du programme donné par l'intermédiaire d'une réponse du gouvernement aux comités permanents;
- Stratégies de communication;
- Changements de nature administrative;
- Changements à la structure de la gouvernance d'un programme.

3. **L'OETD complet et la détermination officielle sur le besoin d'une EES détaillée.**

Les domaines généraux de considération sont présentés ci-dessous. Les répercussions des objectifs et des cibles de la SFDD sont également prises en considération. Les impacts potentiels sont évalués au moyen de lignes directrices en matière d'évaluation de l'OETD spécifique à chaque critère d'évaluation.

Domaines de considération de l'outil d'évaluation du transport durable		
Aspect économique	Social	Environnemental
Mouvement de marchandises	Sûreté	Transport aérien
Déplacement de personnes	Sécurité	Eau
Coûts financiers	Accès au système et accessibilité	Faune et habitat
Commerce	Santé humaine	Sol
Capacité d'adaptation	Collectivités	Ressources naturelles

4. **Une EES détaillée** est nécessaire lorsqu'il existe un potentiel d'impacts importants (positifs ou négatifs) sur l'environnement.

La Direction de la gestion environnementale de Transports Canada assure le suivi des données des EES pour des initiatives qui sont présentées au Ministre ou au Cabinet aux fins d'approbation, notamment le nombre d'initiatives approuvées pour lesquelles une EES a été réalisée, le taux de conformité ministériel avec la politique relative à l'EES et l'établissement de rapports publics sur des initiatives nécessitant une EES détaillée.